

"Jeunes adultes incarcérés et mesures judiciaires alternatives"

Dan Kaminski*, Christophe Adam*, Philippe Bellis**, Fabienne Brion*, Yves Cartuyvels***, François de Coninck***, Philippe Mary**, Fiorella Toro*, Michel van de Kerchove***, avec la collaboration de Philippe Huynen****

Objets et méthodes

La recherche "Jeunes adultes incarcérés et mesures judiciaires alternatives" porte sur la comparaison de l'application dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, de trois mesures pénales: l'incarcération, la médiation pénale et le travail d'intérêt général.

1. Le premier volet de la recherche (U.C.L.) s'est centré sur les mécanismes de sélection et de production des populations soumises à la médiation pénale. L'accent est mis sur les processus et les critères de sélection qui, chez les magistrats, aboutissent au choix de ce type de mesures alternatives. Il porte aussi sur les caractéristiques susceptibles d'être dégagées, dans les limites circonscrites par la base de données des conseillers en médiation, relatives au profil socio-pénal de ces populations pour les années 1995 et 1996.

2. Le second volet (U.L.B.) se construit autour d'une double démarche. La première, à partir de deux matrices statistiques constituées aux fins de cette recherche, consiste en l'analyse des trajectoires sociales et pénales de jeunes adultes délinquants ayant fait l'objet, dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, d'un TIG prononcé dans le cadre de la médiation et de la probation au cours des années 1995 et 1996. La seconde, basée sur des entretiens réalisés avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le TIG (magistrats du siège et du ministère public, avocats, conseillers en médiation, assistants de médiation et de probation) met en évidence leur pratique dans cette matière et notamment les facteurs susceptibles d'entraver une application effective du TIG. L'articulation entre ces deux démarches permet enfin de confronter le TIG avec les objectifs politiques qui lui ont été assignés.

3. Le troisième volet (F.U.S.L.) s'articule autour de deux axes méthodologiques. D'une part, une approche quantitative de démographie carcérale propose le descriptif sommaire de la structure pénale et de l'évolution, sur les dix dernières années, de la population des jeunes adultes incarcérés. Compte tenu des obstacles précités, ce descriptif a été dégagé sur base de croisements effectués entre les seules variables démographiques et pénales disponibles (âge, sexe, nationalité, situation légale, infractions), en termes de stock et non de flux, à l'exclusion des variables susceptibles de nous informer sur les caractéristiques sociales de la population précitée. D'autre part, une démarche qualitative a privilégié des entretiens biographiques réalisés avec de jeunes adultes incarcérés à la prison de Saint-Gilles. Ces entretiens fournissent des informations consistantes tant sur les processus de socialisation et de marginalisation qui mènent à l'incarcération que sur le vécu de la détention et ses effets sur la trajectoire délinquante.

Résultats et recommandations

Les résultats de la recherche mettent en évidence la sous-utilisation des mesures alternatives. Des facteurs de type organisationnel (position de la procédure accélérée, emplacement géographique du service de médiation pénale du parquet de Bruxelles) ont une influence décisive sur la méconnaissance de ces mesures et sur le recours restrictif et inadéquat qui en est fait actuellement.

Les résultats de la recherche de démographie carcérale indiquent l'importance de la représentation des jeunes de 18 à 25 ans dans la population carcérale et en analysent les caractéristiques démographiques et pénales. Notre étude confirme, en ce qui concerne le régime pénitentiaire, le constat d'échec en termes de réinsertion et de restauration. Nous plaçons pour l'introduction de programmes de détention spécifiques pour les jeunes adultes, programmes intensifs en termes de formation professionnelle, d'épanouissement

physique et intellectuel; nous appelons de nos vœux un aménagement rapide du régime juridique de la détention; enfin, nous ne pouvons qu'encourager, comme tant d'autres avant nous, l'ouverture de la prison au monde extérieur.